

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 208

Artikel: On demande une politique hospitalière
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016302>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

saïres de l'aérodrome. Au lieu d'attaquer par un biais, pourquoi n'étudient-ils pas la possibilité d'une initiative législative demandant que soit soumise au référendum facultatif toute installation d'aérodrome (ou d'aéroport, ou de place d'atterrissage) sur le territoire cantonal ? L'institution, qui existe en matière de concession de force hydraulique, ne serait peut-être pas exclue ici.

¹ *Discussion : la proposition du chroniqueur de l'actualité vaudoise au sujet du référendum facultatif mériterait un large débat.*

Contrairement à lui, plusieurs des collaborateurs de « Domaine public » estiment que seul le caractère sommaire de la réponse — c'est « oui » ou c'est « non » — donne à la décision ce caractère indiscutable devant lequel on doit, démocratiquement, s'incliner.

Le « oui mais » ou les « non, bien que » ne feraient que brouiller les cartes. Ce n'est pas la motivation qui compte, mais son aboutissement. Certes, la réponse est sommaire, mais c'est aussi là, la force de la démocratie directe.

bâtiments publics. Après David-Dufour, Uni II, Sciences II, Villereuse et bientôt l'hôpital, celui du futur centre médical universitaire vient d'être accepté par le Grand Conseil : estimé à 33 millions de francs, il représente la totalité de la première étape de cette construction.

Ensemble, ces parkings représentent une énorme capacité de garage et augmenteront le nombre des voitures en circulation. Il faudra continuer à élargir les rues, ces tranchées à voitures ; quant à la qualité de la vie en ville...

L'extrême centre à Yverdon

La section d'Yverdon du Mouvement national d'action républicaine vient d'être fondée en présence de M. Luc de Meuron, de Neuchâtel, représentant du comité central du mouvement.

NEUCHÂTEL

On demande une politique hospitalière

Le Grand Conseil neuchâtelois a examiné, la semaine dernière, un projet du Conseil d'Etat révisant la loi sur l'aide hospitalière.

Objet : modifier les contributions des communes qui n'ont pas la charge d'un hôpital à la couverture des déficits hospitaliers.

Aujourd'hui encore, alors que la journée de malade coûte près de Fr. 150.—, ces contributions ne sont que de Fr. 3.50 par année par habitant. Le gouvernement propose de multiplier par onze en moyenne cette taxe. Cette brutale augmentation ne permettra toutefois de couvrir que le cinquième du déficit total cantonal, estimé pour l'année prochaine à 17 millions.

Anachronisme

Cette situation a quelque chose d'anachronique. Elle découle du fait que le canton de Neuchâtel n'a toujours pas de politique hospitalière, ni, forcément, d'hôpital cantonal. Les deux grands hôpitaux sont propriété des villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, dont elles assument la gestion et supportent l'essentiel des charges.

BERNE

La mort d'un troubadour

Un accident de circulation (inutile d'ajouter stupide, ils le sont tous) ; un artiste qui roulait vers Rapperswil pour donner un concert est mort. En quoi cela peut-il intéresser une ville, une région ? C'est que « Mani » Matter, la victime, était aussi Hans Peter Matter, docteur en droit, chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université de Berne, conseiller juridique de la ville de Berne et créateur d'un nouveau style de chansonnier. Si vous écoutez des jeunes Bernois chanter autour d'un feu de camp, ou sur la route, vous serez

Le débat au Grand Conseil aura fait ressortir l'antagonisme latent ville-campagne.

Côté ville : financièrement, le coût des hôpitaux dépasse leurs possibilités — d'autant qu'il n'y a pas de subventions à la construction.

Côté campagne : la nouvelle taxe hospitalière ne garantit pas une redistribution des centres de décision.

Unanime, le Grand Conseil renvoie le projet à une commission qui s'assigne une double tâche. L'une immédiate : examiner les questions financières. L'autre, moins proche : poser les bases d'une politique hospitalière cantonale qui tire parti d'une judicieuse répartition géographique des établissements existants et qui puisse répondre aux contraintes multiples (techniques et financières) de la médecine contemporaine, de manière à garantir la qualité des soins fournis à l'ensemble de la population.

Sinon, le contresens financier actuel pourrait rapidement se doubler d'un autre contresens, autrement plus important, un insuffisant développement des services assurant la santé publique.

frappé, si vous comprenez la langue, de découvrir une poésie moderne, originale sur une musique simple mais attachante. C'est l'œuvre de « Mani » Matter qui a utilisé le « dialecte », non pas dans des buts folkloriques, mais pour mieux exprimer ce que les gens veulent dire. Certains l'ont comparé à Georges Brassens. Nous ne les suivrons pas, car il a été lui-même et il a suscité des émules, d'abord parmi les gens de son âge ; et c'est le groupe des « Berner Troubadours » puis parmi des plus jeunes et ce sont les « Trouvères ».

Rien de contestataires verbaux et pourtant...

Pour beaucoup de Bernois, la mort de « Mani Matter », peu avant le marché aux oignons, a été un deuil personnel.